

7^{ème} RALLYE NATIONAL CIGALOIS VHC 4 & 5 Septembre 2021 **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe des France 2021 des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Samedi 28 Juin 2021 Parution du règlement Ouverture des engagements

Lundi 23 Août 2021 Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Samedi 28 Août 2021

09h00 à 17h00 Vérifications administratives obligatoires Au siège de L'ASA CIGALOISE 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaires) , carnet d'itinéraire (**RoadBook**) à télécharger sur le site asacigaloise.com via vos téléphones ou tablettes.

Dimanche 29 Août 2021

09h00 à 12h00 Vérifications administratives obligatoires Au siège de L'ASA CIGALOISE 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT Ouverture reconnaissances – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaires) , carnet d'itinéraire (**RoadBook**) à télécharger sur le site asacigaloise.com via vos téléphones ou tablettes.

Vendredi 3 Septembre 2021

17h00 à 19h00 Vérifications administratives obligatoires Au siège de L'ASA CIGALOISE 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT Ouverture des reconnaissances – jour 3 (voir art 6.2 planning et horaires) , carnet d'itinéraire (**RoadBook**) à télécharger sur le site asacigaloise.com via vos téléphones ou tablettes.

17h15 à 21h15 Vérifications techniques, Place du Plan Bd Gambetta 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

17h30 à 21h30 Mise en parc Fermé, Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
Vérification des permis de conduire

20h15 1^{ère} Réunion du collège des Commissaires Sportifs

21h45 Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape - Panneau affichage – au podium Bd du Temple & sous le porche en face La Poste 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Samedi 4 Septembre 2021

07h00Départ de la 1^{ère} étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

16h30Arrivée de la 1^{ère} étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

20h30 Affichage du classement à l'issue de la 1^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape - Panneau affichage – au podium & sous le porche en face La Poste Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Dimanche 5 Septembre 2021

07h00Départ de la 2^{ème} étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

11h39Arrivée de la 2^{ème} étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

11h50 Remise des prix sur le podium à l'arrivée de la 2ème étape- (fin du rallye) –
Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

13h00 Vérifications finales éventuelles,
Garage GOUDIN Olivier Peugeot Citroën ZAM du Tapis Vert - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH. Entrée Parc Fermé. Panneau d'affichage – au podium Bd du Temple & sous le porche en face La Poste 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CIGALOISE organise les 3-4 & 5 septembre 2021 le 39^{ème} Rallye National CIGALOIS.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **numéro** **en date du** **2021**

Comité d'Organisation

Président : Yvon JOURNAUX Licence N°19327-08/09

Membres : Mesdames, CHABAUD Claudine, DURAND Antonia, CARRION Rosie, SABATIER Marie Laure, GRANDE Marie Ange, GUIONNET Isabelle, Laetitia VERMMESCH.

Messieurs, BONICEL Adrien, DURAND Gérard, PALOC Laurent, SABATIER Charles, ARGELES Xavier, CHEVALIER Patrick, DECARPENTRIE Max, DEVAUX Marcel, JOLY Alain, AZAIS Antony,.

Secrétariat et Permanence du Rallye : Adresse : ASA CIGALOISE - 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT - Téléphone : 04 66 77 67 73 & 0 659 737 748

Lieu, date, horaires : du 4 août au 4 Septembre 2021 de 10 h 00 à 18 h 00,



Tableau d'affichage Officiel

Pour les reconnaissances : Permanence du rallye - ASA CIGALOISE - 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Durant le rallye : Au podium Bd du Temple & sous le porche en face La Poste 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Organisateur technique

Nom : **Mr Yvon JOURNAUX** Licence N°19327/0809

Adresse : 2 place du marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue..... **Mr Alain DESSENS** Licence N° 19459/0816

Commissaire sportif Président : **Mr Claude MARY** Licence N° 1622/0805

Commissaire Sportif Membre : **Mr Jean François PASCAL** Licence n° 2806/0801

Commissaire Sportif Membre : **Mr Alain MARY** Licence N° 4611/0915

Directeur de Course PC : **Mr Patrick BOUTEILLER** Licence N° 128253/0804

Directeur de Course Adjoint PC : VHC VHRS..... **Mr Jean Luc DEVRIESE** Licence N° 000000000

Commissaire Technique - VHC - VHRS **Mr Loys BORDERON** Licence N° 183288/0727

Commissaire Technique - VHC - VHRS **Mr Christian MANGEMATIN** Licence N° 6507/0801

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye National CIGALOIS VHC compte pour :

La coupe de France des rallyes national VHC coefficient 2

Le challenge ASA CIGALOISE GT2I

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront visibles sur le site de l'asa Cigaloise www.asacigaloise.com.

Des pénalités prévues par la réglementation F.F.S.A seront appliquées en cas de non respect de l'horaire de convocation. Jusqu'à 30 minutes : 15€, de 30 minutes à 1 heure : 30€, par heure supplémentaire : 15€, Art V A Généralités prescriptions générales FFSA 2019.

IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :

Elles auront lieu au siège de l'ASA CIGALOISE, 2 place du marché – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...) informations sur la géolocalisation.

Les équipages devront présenter au CH 0 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le vendredi 3 septembre 2021 de 17h15 à 21h15 Place du Plan – Bd Gambetta – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickées » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

1.3.1 P.

Lors des vérifications technique un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géo localisation. (chèque à l'ordre de <<VDS Racing>> non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système.

1.3.12 P. CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage GOUDIN Olivier – Peugeot Citroën – ZAC du tapis vert - ST HIPPOLYTE DU FORT** - Prix de la main d'œuvre / 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2021

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA 2021

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne désirant participer au 7ème Rallye National Cigalois VHC devra s'inscrire par formulaire informatique "mis à votre disposition sur notre site internet" avant la date mentionnée au début de celui-ci et dûment complété. Elle devra régler les droits d'engagement par carte bancaire depuis la rubrique "Paiement" du même site ou en espèces directement auprès du secrétariat de l'Asa Cigaloise avant le Lundi 23 Août 2021 à 24h00 (Les chèques ne sont pas acceptés). Mentionnons: que tout équipage n'ayant pas effectué son paiement ne sera pas considéré comme engagé pour cette épreuve.

ASA CIGALOISE - 2 Place du Marché – 30170 ST HIPPOLYTE DE FORT
Tél : 04 66 77 67 73 — 06 59 73 77 48 — asacigaloise30@gmail.com

3.1.10P. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du samedi 14 août 2021 le nombre des engagés est inférieur à **10**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **530€** système de géo localisation compris avec la publicité facultative proposée par l'organisateur
- **1060€** système de géo localisation compris sans la publicité facultative.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tous les engagements seront transmis par internet (site: www.asacigaloise.com)

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas d'annulation du rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues jusqu'au samedi 14 août 2021 inclus (cachet de la poste faisant foi)

De 50% pour les demandes reçues à partir du dimanche 15 août 2021 (cachet de la poste faisant foi)

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3.3P.ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - o **Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2021

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et **J2** (de 1947 à 1990), titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé les voitures de la catégorie Rallye Classic Compétition.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2021.

L'assistance ne sera autorisée que sur les **parcs matérialisées sur le RoadBook** (voir plans sur le site [www : asacigaloise.com](http://www.asacigaloise.com)) et donc interdite sur tout le parcours du rallye.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amande.

Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation par écrit de l'organisateur. Toutes personnes n'ayant pas fait une demande préalable s'engage à des sanctions.

4.4P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géo localisation reconnu par la FFSA. Le kit de géo localisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications techniques. Une caution (par chèque) de 300€ est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur. Les instructions d'installation sont également disponibles sur le sites : www.ffsa.org. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsables du bon fonctionnement de son système de géo localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes : 1ère infraction: avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction:200€ - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

IMPORTANT : La responsabilité de l'organisateur et VDS Racing ne saurait être engagé si le boîtier de géolocalisation n'est pas installé conformément à la notice fournie par VDS Racing et en cas de retards ou d'inexécution résultant d'un cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux Français . Sont également considérés comme cas de force majeure au titre des présentes le blocage ou l'interruption des réseaux de communication, les catastrophes naturelles et tout autre cas indépendant de la volonté imprévisible, irrésistible et empêchant l'exécution normale du présent contrat souscrit entre l'organisateur et VDS Racing.

4.6.P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique responsable. Voir réglementation FFSA 2021

4.7.P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

En cas de non respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir disposition prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 39^{ème} Rallye NATIONAL CIGALOIS représente un parcours de **237,500 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **111,100 km**

Il comporte un parcours de liaison d'une longueur totale de **126,400 km**.

Les épreuves spéciales sont :

FRESSAC-PAILHES	15.800 Km à faire deux fois
POMPIGNAN-POMPIGNAN	14.500 Km à faire trois fois
CROS - CROS	14.200 Km à faire deux fois

MONOBLÉ-ST HIPPOLYTE DU FORT..... **7.600 Km à faire une fois**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2021.

6.2.1P. Le nombre de passages par ES en reconnaissances est limité **à 3 AU MAXIMUM**. Panachage autorisé.

6.2.2P. Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

6.2.5P. DUREE

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 28 août de **9h00 à 17 h00** et dimanche 29 août 2020.de: **9h00 à 12 h00**.
Vendredi 3 septembre 2021. Horaire : **14h00 à 17h00**

En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.

Les concurrents recevront une fiche de reconnaissances qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse 30km/h en agglomération, 60km/h sur les épreuves spéciales et liaisons). **RESPECTEZ les RIVERAINS l'avenir du Rallye en dépend**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2021.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange avec COMMISSAIRE dans le dos

Chef de poste : chasuble orange avec CHEF DE POSTE dans le dos

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA 2021

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit à un chargé des relations avec les concurrents son intention de réintégrer le rallye (les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs via la Direction de course AU PLUS TARD au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés) ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes ;
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2021.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes FFSA 2021.

ARTICLE 10P. PRIX

Vu la conjoncture économique et sanitaire (COVID 19) ,la remise des prix en numéraire est supprimée , celle-ci étant reporté sur les droits d'engagement .

La remise des prix se déroulera le dimanche 5 septembre 2021 à l'arrivée du rallye au Podium arrivée parc fermé le Pradet **ST HIPPOLYTE DU FORT**